



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 17 juillet 2019 à 8 h 40 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

La greffière est présente.

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault est absent.

**RÉSOLUTION 2019-07-410**

**RÉFECTION DU CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – GESTION DES SOLS CONTAMINÉS – PAIEMENT DES COÛTS EXCÉDENTAIRES ET DES IMPRÉVUS**

ATTENDU que le contrat pour les travaux de réfection du chemin de la Grande-Côte (de la rue Hubert-Aquin à l'autoroute 13) a été octroyé à l'entreprise LEGD inc. au montant de 2 475 211,78 \$ (taxes nettes);

ATTENDU que la quantité des sols contaminés est beaucoup plus élevée que prévue et par conséquent, les coûts dépassent l'estimation indiquée au bordereau de soumission;

ATTENDU qu'un montant de 106 321,37 \$ (taxes nettes) est prévu au Règlement RV-1657 pour la gestion des sols contaminés mais qu'il a déjà été atteint;

ATTENDU qu'une autorisation de dépense pour le paiement des coûts excédentaires constatés et à venir des sols contaminés et d'autres dépenses imprévues au contrat est nécessaire, soit jusqu'à concurrence d'un montant de 700 000 \$;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser le paiement des coûts excédentaires engendrés par la gestion des sols contaminés au cours de l'exécution des travaux de réfection du chemin de la Grande-Côte et autoriser le paiement de toute modification au contrat pour imprévus jusqu'à concurrence de 700 000 \$ imputable au Règlement RV-1657 décrétant des travaux de réfection d'une partie du chemin de la Grande-Côte entre la rue Hubert-Aquin et l'autoroute 13 et autorisant un emprunt à cette fin.

Adoptée

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative au sujet discuté au cours de la séance.

## **RÉSOLUTION 2019-07-411 LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE lever la séance à 8 h 43.

Adoptée